

Contact et inscription

03.21.09.05.47

formation.continue@ifsi-berck.fr

Retrouvez-nous sur

www.ifsi-berck.fr

FORMATION CONTINUE

GCS de formation en santé

BP 145

62600 Berck-sur-Mer

Siret : 26620961800047

N° existence : 3162 P 001 562



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation pour les Aides-Soignants

4 rue de l'ancien calvaire BP 145
62604 BERCK SUR MER Cedex
03 21 09 05 47-secretariat@ifsi-berck.fr

FORMATION
DEVELOPPER SES
COMPETENCES
POUR DISPENSER
L'EDUCATION
THERAPEUTIQUE

Public concerné

- Professionnels de santé, travailleurs sociaux, pédagogues de la santé, professeurs d'activité physique adaptée, membres d'associations agréées.

Prérequis :

- Aucun

Contenu de la formation :

- L'ETP : définition, législation, compétences professionnelles et « patient », structuration d'un programme, évaluations ;
- La posture éducative et la relation avec les personnes accompagnées : le partenariat, d'adhésion thérapeutique, la motivation, l'autonomie, l'empowerment ;
- La personne atteinte d'une maladie chronique : représentation, annonce, deuil ;
- La réactance psychologique, le cercle du changement ;
- La pédagogie active : l'animation d'un atelier de groupe.

Compétences visées :

- Appréhender les principes, les enjeux, la législation et la philosophie de l'éducation thérapeutique du patient ;
- Renforcer des connaissances et compétences relationnelles et pédagogiques ;
- Mobiliser des connaissances et compétences techniques / biomédicales ad-hoc ;
- Mettre en œuvre les compétences organisationnelles ;
- Être en capacité de participer à l'élaboration d'un projet éducatif interdisciplinaire prenant appui sur une analyse de situation ;
- Développer une posture éducative pour animer des ateliers dans le cadre d'un programme d'ETP.

Intervenants :

- Cadres paramédicaux titulaires en ingénierie de l'éducation pour la santé et éducation thérapeutique.

Méthodes pédagogiques :

- Présentation interactives des apports théoriques ;
- Travaux de groupe, partage d'expériences ;
- Illustration à l'aide d'exemple, étude de cas ;
- Ateliers pratiques ;
- Situations simulées et débriefées.

Modalités d'évaluation :

- Participation active ;
- Quiz de début et de fin de formation ;
- Mise en œuvre d'ateliers / participation à l'élaboration d'un programme.

Validité de la formation :

- Certificat de réalisation délivré en fin de formation ;
- Attestation de formation « 42 heures ».

Cadre législatif :

- Art L 1161-1 à L1161-4 du CSP ;
- Arrêté du 2 août 2010 (modifié) : durée de la formation ;
- Décret et Arrêté du 2 août 2010 modifiés par Décret 2013-449 et Arrêté du 31 mai 2013 (modifié) : compétences professionnelles ;
- Arrêté du 14 janvier 2015 (modifié par l'Arrêté du 30 décembre 2020) : formation de l'ensemble des professionnels ;
- Arrêté du 30 décembre 2020 (modifiant l'Arrêté du 2 août 2010 et abrogé par l'Arrêté du 14 janvier 2015) : cahier des charges des programmes d'ETP, compétences professionnelles ;
- Décret 2020-1832 du 31 décembre 2020 : déclaration des programmes d'ETP.

Durée :

42 heures (2 x 3 jours)

Horaires et lieu :

9h-12h30 / 13h30-17h00.
GCS de formation en santé

Date :

Consultez l'agenda sur notre site internet

Tarif :

950 € par participant
9500 € par groupe de 12 participants

Effectif du groupe :

12 participants